

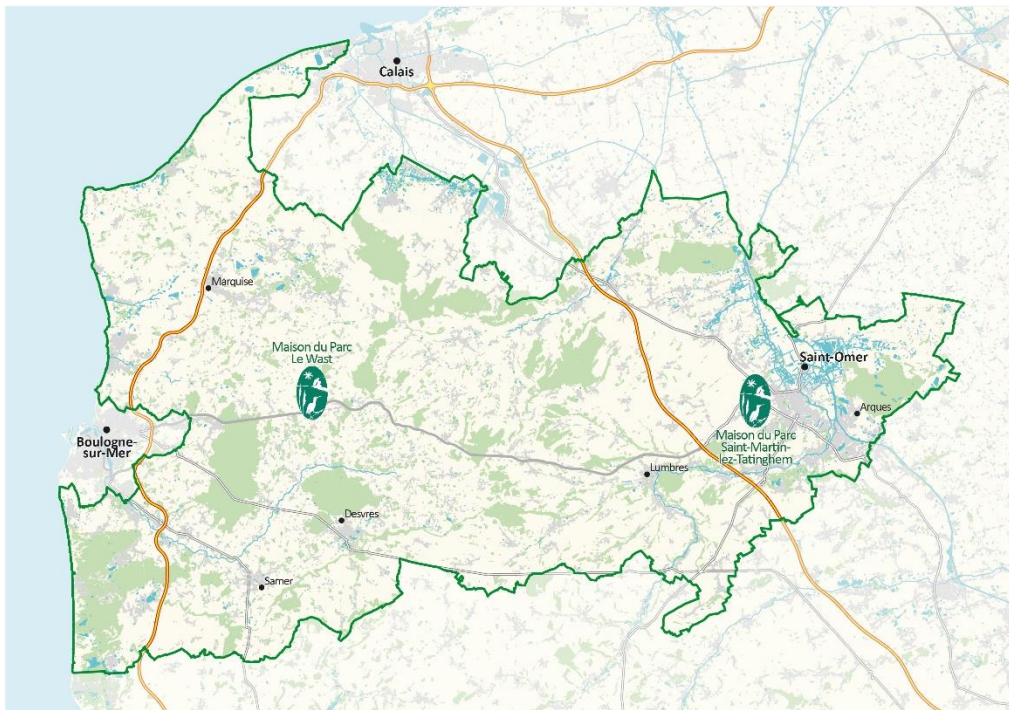
**SUIVI DE LA FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ET
DES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE
BIOTOPE DANS LE MARAIS AUDOMAROIS**

1/ Présentation de la structure d'accueil

Vous souhaitez intégrer une équipe engagée, solidaire et conviviale ? Exercer un métier dans le domaine de la transition écologique ? Donner du sens à votre quotidien ? Vous investir sur un territoire remarquable reconnu au niveau national et international ?

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale recherche son/sa technicien.ne pour le suivi de la flore exotique envahissante et la mise en œuvre d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope dans le marais Audomarois.

Entre les villes de Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, le Parc naturel régional est un territoire rural habité reconnu au niveau national pour ses richesses naturelles, la valeur de ses patrimoines et de ses paysages. Il ambitionne de faire l'équilibre entre la préservation/valorisation du cadre de vie et développement des activités. Situé en Hauts-de-France, le Parc naturel régional est composé de 154 communes à cheval sur deux départements (Pas-de-Calais et Nord) et de 10 intercommunalités. Il est géré par un Syndicat mixte composé de collectivités locales adhérentes. Il emploie une soixantaine d'agents.



2/ Zoom sur la mission Marais Audomarois

Le marais Audomarois est un territoire complexe de 3 726 hectares parcouru de 700 kilomètres de canaux et composé de 13 200 parcelles appartenant à près de 4 000 propriétaires. Il est labélisé « zone humide de valeur internationale » par la convention de Ramsar depuis 2008 et est à l'origine de la désignation de la Réserve de biosphère de l'UNESCO en 2013. D'un point de vue biologique, le marais Audomarois est riche de plus de 2600 espèces de fonges, végétales et animales recensées parmi lesquelles 487 espèces de plantes dont 98 espèces de valeur patrimoniale à l'échelle régionale (41 menacées et 29 espèces protégées dont 2 plantes protégées nationalement), de plus de 250 espèces d'oiseaux, de 29 espèces de poissons... Il est également le seul et dernier marais cultivé de France. Il est donc nécessaire de le protéger afin d'en préserver sa faune et sa flore mais aussi ses activités et patrimoines.

Tout d'abord, d'un point de vue écologique, la Jussie rampante (*Ludwigia peploïdes*) et le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) sont présents dans le marais depuis plusieurs années. Jusqu'à 2023 ces deux espèces exotiques envahissantes étaient localisées grâce à l'intervention du Parc et de ses partenaires pour les réguler. Cependant, les inondations de l'hiver dernier ont peut-être permis à ces espèces de se disperser sur le marais.

Par ailleurs, d'un point de vue anthropique, la constatation de la réalisation d'infractions répétées au code de l'environnement sur la « cuvette de Clairmarais - Nieurlet et Noordpeene » (creusement de plans d'eau, plantations de peupliers, agrandissement de fossés, arrivées de caravanes, création de dessertes pour véhicules motorisés...), a conduit les services de l'Etat à mettre en place dès 2014 un groupe de travail pour enrayer ces « aménagements » qui se faisaient au détriment des paysages et de la biodiversité. Ce travail a abouti le 1er août 2023 à la création de 4 périmètres d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sur une superficie totale de 840 ha. Ces territoires répondent aux enjeux d'habitats naturels, de l'absence ou d'une très faible présence de résidences, mais également d'identification de menaces pour la préservation à long terme des habitats naturels et des espèces associées.

3/ Vos missions

Le technicien recruté intégrera la mission marais et sera en charge :

- D'un point de vue écologique : de la prospection de l'ensemble du réseau de wateringues et de watergangs afin de détecter la présence de ces deux espèces exotiques envahissantes. L'agent participera également aux actions de régulation sur les stations déjà suivies et sur celles découvertes et aux travaux de confinement d'éventuelles nouvelles stations.
- D'un point de vue anthropique : d'assurer la bonne information des propriétaires et visiteurs entrant sur ces périmètres via le recensement des propriétaires, la rédaction et la diffusion d'une plaquette de communication et la mise en place de panneaux de sensibilisation.

Activités

- > Recense et prend contact avec les propriétaires ;
- > Prend contact avec les partenaires ;
- > Prépare l'organisation des réunions locales avec les propriétaires et usagers ;
- > Réalise les prospections en bateau, à pied, et par drone en vue de détecter d'éventuelles stations de jussie et de myriophylle et note aussi la présence des autres espèces exotiques envahissantes ;
- > Organise / participe à la réalisation des chantiers de gestion de jussie et de myriophylle selon les découvertes ;
- > Participe aux chantiers de confinement des éventuelles nouvelles stations
- > Participe à la définition des outils de communication en accord avec la charte graphique définie par les services de l'Etat ;
- > Demande les autorisations pour les implantations de panneaux (AIPR) ;
- > Au besoin fait établir les devis nécessaires à la bonne réalisation de ces chantiers ;
- > Contribue à la rédaction d'un rapport de synthèse sur la mise en œuvre des APPB pour les services de L'Etat.

4/ Compétences et centres d'intérêt attendus

- permis B (véhicule personnel indispensable)

- **Expérience et formation initiale :**

Titulaire d'un bac + 2 à bac + 3 en écologie et environnement.

- **Connaissances et centre d'intérêt :**

Un goût prononcé pour le travail de terrain, la gestion écologique, les bases de données et les suivis naturalistes est indispensable.

Connaissances naturalistes de base (en particulier en flore exotique envahissante) et du droit de l'environnement et de l'urbanisme.

Permis rivière souhaité

Maîtrise du pilotage de drone serait un plus

Connaissances des logiciels Excel, QGIS

- **Qualités**

Autonomie, rigueur, esprit d'initiative et force de proposition

Sens du relationnel et de l'écoute

Condition physique

5/ Statuts et conditions particulières

Recrutement sur un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe

Contrat de 6 mois : à partir de début juin

> Durée hebdomadaire du travail : 40 heures (avec RTT)

> Rémunération statutaire + régime indemnitaire

> Tickets restaurant

Posséder le permis B et disposer d'un véhicule

Mise à disposition d'un véhicule de service.

Travail possible le week-end et en soirée.

6/ Lieu de travail

Maison du Parc, Saint-Martin-lez-Tatinghem

36 avenue du Maréchal Joffre, 62500 Saint-Martin-Lez-Tatinghem.

7/ Date de prise de fonction

1^{er} juin 2024

8/ Informations sur les conditions d'emploi

rh@parc-opale.fr

03 21 87 90 94

9/ Informations sur le poste

Mathieu Lorthiois : mlorthiois@parc-opale.fr 03 21 11 07 27

10/ Coordonnées pour postuler

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à **adresser avant le 21 avril 2024**.
Indiquer « Technicien suivi flore exotique envahissante et APPB dans le marais audomarois »

Par courrier :

Madame la Présidente

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

BP 22, 62142 Le Wast

Ou par mail :

rh@parc-opale.fr